

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 avril 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Pierre  
DOUCEN**

**N° 50**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 03/05/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019  
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 45 380 €.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - accorder les subventions suivantes ;
- 2 - signer l'avenant à intervenir.

**1) Subventions pour manifestations :**

**Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 31 380 € :

- 19 880 € à l'association Kerfeunteun Animations Sportives pour l'organisation du 34<sup>ème</sup> Tour du Finistère cycliste, le 20 avril 2019, en complément de la subvention initiale, pour la participation au développement de la promotion et de la communication ;

- 2 500 € à l'association Triathlon Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation du Triathlon le 30 mai 2019 ;
- 500 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la Course Elle et Lui le 1<sup>er</sup> mai 2019, à Quimper ;
- 500 € à l'association GASM pour la participation à l'animation yarn bombing dans le cadre des festivités du Tour de France 2018 ;
- 1 000 € à l'association Quimper Footing Loisirs pour la participation à l'organisation des 6<sup>èmes</sup> Boucles du Steir le 24 février 2019 au Moulin Vert ;
- 3 000 € au Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation de la 37<sup>ème</sup> Descente de l'Odet le 9 juin 2019 ;
- 1 500 € à l'Association du Mondial Pupilles pour la participation à l'organisation du Mondial Pupilles du 30 mai au 2 juin 2019 ;
- 1 500 € au Rugby Club Quimpérois pour la participation à l'organisation du Tournoi international cadets les 20 et 21 avril 2019 au stade de Creach Gwen ;
- 1 000 € à l'association Courir avec Brin d'avoine pour la participation à l'organisation des 16<sup>èmes</sup> Foulées de Brin d'avoine le 7 avril 2019 à Creach Gwen.

## **2) Subventions d'équipement :**

### **Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 14 000 € :

- 5 000 € à l'association Amicale Laïque de Quimper section musculation pour la participation à l'aménagement d'une salle de cross fit et l'achat de matériel ;
- 5 000 € à l'association Dojo Sanshiro pour la participation aux frais de location du bâtiment rue Pierre Brossolette ;
- 4 000 € à l'association Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille pour la participation à l'aménagement final d'une mezzanine dans les locaux du centre nautique à Creac'h Gwen.